

Circonscription de VESOUL 1  
Isabelle Maurer, IEN

Téléphone : 03.84.78.63.57

Courriel : ce.ienvs.dsden70@ac-  
besancon.fr  
5, place Beauchamp-BP 419

**Note d'informations n°1**  
**Année scolaire 2017 - 2018**

*Une nouvelle année scolaire commence, après cinq années passées dans le Territoire de Belfort, je suis très heureuse de revenir travailler parmi vous sur la circonscription de VESOUL 1.*

*Je remercie Monsieur Kehl pour les temps d'échanges qui m'ont permis de préparer la rentrée en toute sérénité. Je lui souhaite une bonne installation dans sa nouvelle circonscription.*

*J'ai une pensée particulière pour les professeurs qui prendront en charge une classe pour la première fois et je souhaite la bienvenue aux personnels nouvellement nommés dans la circonscription.*

*J'aurai le souci permanent de vous accompagner dans vos tâches quotidiennes au service de la réussite de tous les élèves. Comme par le passé, l'équipe de circonscription sera à mes côtés pour m'aider dans cette mission.*

*N'hésitez donc pas à nous contacter, nous nous efforçons toujours de répondre à vos sollicitations le plus rapidement possible.*

*Je m'attacherai à venir vous rencontrer dans vos écoles dans les prochains jours.*

*Je souhaite que nous puissions travailler ensemble en toute confiance dans l'intérêt de nos élèves.*

*J'espère que chacune et chacun d'entre vous a pu profiter pleinement de la pause estivale, je vous souhaite une excellente rentrée.*

<b>Nom / prénom</b>	<b>Émargement</b>	<b>Nom / prénom</b>	<b>Émargement</b>

**Cette note d'information doit être communiquée à l'ensemble des personnels de l'école (membres des RASED, personnels de remplacement ...). Une fois lue, elle devra être archivée.**

Cette note d'information vient en complément de la note de rentrée départementale.

## **1. Organisation et fonctionnement de la circonscription**

Vous trouverez en annexe 1 le mémento de la circonscription élaboré par monsieur Kehl réactualisé avec les noms, numéros de téléphone et adresse courriel de tous vos interlocuteurs.

- **Modalités d'échanges**

### **Entretiens**

Les personnes qui souhaiteraient me rencontrer pour un problème particulier sont invitées à prendre rendez-vous directement auprès du secrétariat par téléphone ou par courrier électronique.

### **Les échanges**

Ils sont maintenant généralisés par les boîtes électroniques des écoles et les boîtes individuelles que chacun se doit de relever régulièrement.

Pour que les échanges professionnels soient sécurisés, l'équipe de circonscription n'utilisera que votre boîte professionnelle (prenom.nom@ac-besancon.fr). Afin de recevoir régulièrement votre courrier, vous pouvez transférer les courriels qui vous arrivent sur cette boîte sur votre boîte personnelle si vous relevez celle-ci plus régulièrement.

### **Courrier**

Je vous rappelle, que tout courrier administratif doit impérativement être transmis sous couvert du directeur d'école. Lorsqu'il est destiné à madame la directrice académique ou à un service de la direction académique, il sera envoyé sous couvert de l'IEN et donc adressé au secrétariat de la circonscription.

Sauf cas particulier, il doit suivre la voie hiérarchique (directeur, IEN, DASEN). Il convient donc de prendre les dispositions nécessaires pour respecter le cas échéant les délais impartis.

Rappel de la mise en page :

s/c du directeur de l'école  
s/c de l'inspectrice de circonscription

## **2. Réunions de rentrée**

- **Réunion des directeurs**

Cette année, la réunion de rentrée des directeurs aura lieu **le lundi 11 septembre à 17 h30 dans l'amphithéâtre du lycée Luxembourg.**

- **Réunion titulaires remplaçants**

Une réunion à l'attention des enseignants titulaires remplaçants est prévue **le 14 septembre 2017 à 17h15, salle 17 à l'ESPE à Vaivre.**

- **Réunion T1 et T2**

L'équipe de circonscription rencontrera les jeunes enseignants **le jeudi 28 septembre à 17h15 à la DSDEN, salle Chiclet.**

- **Conseils école-collège – conseils de cycle 3**

Les commissions de liaison font désormais partie des conseils de cycle 3.

Les dates des différents conseils seront fixées en concertation avec les principaux de collège et les enseignants au cours du premier conseil école-collège.

Un courrier vous précisera prochainement la date du premier conseil école-collège de votre secteur.

- **Réunion de l'équipe du RASED**

Je rencontrerai les membres du RASED de circonscription pour la première réunion de l'année **le jeudi 21 septembre à 14 heures à la DSDEN salle 8** (premier étage).

### **3. Quelques rappels réglementaires**

- **Les remplacements et les absences**

Pour faciliter une bonne gestion des remplacements, vous veillerez à **signaler le plus tôt possible au directeur, et au secrétariat de la circonscription votre absence.** Les secrétaires sont présentes dès 7h50.

En classe isolée, vous informerez également le maire de la commune.

Le remplacement dans les écoles se fera en fonction des disponibilités et des priorités suivantes : les écoles à classe unique et les écoles de petite structure seront prioritaires.

En cas de non remplacement et quel que soit le motif d'absence, les élèves doivent pouvoir être accueillis et répartis dans les autres classes.

Je vous remercie, dès que cela vous est possible, de préciser au secrétariat la durée du congé ou la date de reprise de fonction.

Vous trouverez les formulaires d'autorisation d'absences sur le site de la DSDEN : circo70, rubrique Vie professionnelle - Documents administratifs.

Lien : [http://circo70.ac-besancon.fr/category/vie\\_prof/docs\\_admin/](http://circo70.ac-besancon.fr/category/vie_prof/docs_admin/)

- **Les obligations de service des enseignants au-delà des 24 heures hebdomadaires face aux élèves.** *Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré*

Les personnels enseignants du premier degré sont tenus d'assurer, sur l'ensemble de l'année scolaire :

- un service d'enseignement de vingt-quatre heures hebdomadaires ;
- cent huit heures annuelles, soit trois heures hebdomadaires en moyenne annuelle.

Les cent huit heures sont réparties de la manière suivante :

- trente-six heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires (APC) organisées dans le projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école ;
- quarante-huit heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ;

- dix-huit heures consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique ;
- six heures de participation aux conseils d'école obligatoires.

Pour les enseignants exerçant à temps partiel, la participation aux réunions est à définir précisément au prorata du temps travaillé. Les réunions portant sur l'organisation des APC, le suivi des élèves et les décisions d'orientation sont à privilégier.

Les enseignants de CM1 et CM2 concernés par les échanges École-collège dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 3 (conseils école-collège, conseils de cycle,...) réserveront des heures dans leur calendrier prévisionnel :

- deux conseils école-collège pour les enseignants concernés (2X 2 heures) ;
- deux réunions pour le suivi des élèves pour les enseignants de CM2 (2X 2 heures), une en début d'année et une en fin d'année. Ces réunions entrent dans le cadre du conseil de cycle 3 et viennent en remplacement des commissions de liaison ;
- deux réunions de concertation pour les enseignants de cycle 3, CM1 et CM2, (2X 2 heures) dédiées à la réflexion sur la continuité des apprentissages tout au long du cycle : élaboration de progressions-programmations, réflexion autour des outils et de l'évaluation.

À ces heures s'ajoutent la journée de solidarité et la deuxième journée de prérentrée (*voir note départementale de rentrée*).

#### **4. Le plan de formation de circonscription**

Une note d'information consacrée à la formation vous sera envoyée prochainement afin que vous soyez en mesure de planifier votre année scolaire.

Les temps de formation font partie de l'obligation de service des enseignants. Toute absence doit donc faire l'objet d'une autorisation.

Comme l'an dernier, une inscription individuelle sur GAIA sera mise en place pour **toutes** les animations pédagogiques.

#### **5. Les actions nationales, académiques ou départementales**

Un tableau joint en annexe 7, vous permettra d'identifier les actions dans lesquelles vous pourrez vous inscrire en fonction des différentes périodes de l'année.

#### **6. Calendrier scolaire 2017-2018**

Je vous rappelle que désormais l'académie de Besançon fait partie de la zone A. Il n'y a pas de pont officiel de l'Ascension en 2018.

- **Vacances scolaires**

- Toussaint : du samedi 21 octobre 2017 au lundi 06 novembre 2017 (date de reprise des cours).
- Noël : du samedi 23 décembre 2017 au lundi 08 janvier 2018
- Hiver : du samedi 10 février au lundi 26 février 2018
- Printemps : du samedi 07 avril 2018 au lundi 23 avril 2018
- Été : samedi 07 juillet 2018

## 7. Enquête et imprimés de rentrée

Je remercie les directeurs de bien vouloir renseigner les différents documents. Les imprimés sont à retourner à l'IEN **pour le 18 septembre 2017**.

La fiche école envoyée par monsieur Kehl est quant à elle à retourner au secrétariat **au plus tard pour le lundi 04 septembre**.

**L'organisation des APC doit être obligatoirement soumise à l'avis de l'IEN.**

**Dans ce cadre, il convient de ne pas débiter les séances avant le retour de la fiche validée** (fiche à renvoyer pour le 26 septembre au plus tard).

La fiche de liaison pour les remplaçants est à insérer dans le registre d'appel de chaque classe afin de permettre une prise en main du groupe rapide et efficace. Ce document est interne à la circonscription. Il doit être renseigné par le maître de la classe et laissé à disposition dans le cahier d'appel. Il permettra, dans le cadre d'un éventuel remplacement, d'avoir une vision synthétique de la classe et tous les éléments pour être opérationnel rapidement.

## 8. Les malles pédagogiques

Des malles pédagogiques en littérature et sciences ainsi que du matériel EPS sont disponibles en prêt. Le calendrier et les modalités sont consultables sur le site de la circonscription. Vous trouverez en annexe le descriptif du contenu des malles.

Bonne rentrée à tous !

*L'inspectrice de l'Éducation nationale*



*Isabelle Maurer*

### En fichiers joints :

- *Mémento de la circonscription (Annexe 1)*
- *Fiche renseignements élèves et personnels autres que les enseignants (Annexe 2)*
- *Fiche de liaison pour les remplaçants à insérer dans le cahier d'appel (Annexe 3)*
- *Fiche organisation des APC (Annexe 4)*
- *Fiche accord parental APC (Annexe 5)*
- *Descriptif des malles (Annexe 6)*
- *Tableau des actions (Annexe 7)*